

## PROGRAMME DE FORMATION

### TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

#### FORMATION QUALIFIANTE NIVEAU 3

- ✓ **Durée** : 810 heures dont 280 heures en entreprise.
- ✓ **Public** : Demandeurs d'emploi, personnes en emploi et voulant monter en compétences.
- ✓ **Prérequis** : Maîtrise de la langue française et 4 opérations de base (lire, écrire, compter et comprendre une consigne en français).

#### Objectifs :

- Contribuer au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.
- Permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile.
- Mettre en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne.
- Assurer la garde d'enfants vivant à domicile.

✓ **Tarifs** : ? € (zéro euro à la charge du bénéficiaire si prise en charge intégrale par le Conseil Départemental).

✓ **Modalités et délai d'accès** : En présentiel. Prochaine session courant septembre 2025

Code de la fiche : **RNCP37715** /

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Certificateur : **Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion**

Formacodes : **44028** \_ Accompagnement éducatif et social / **42056** \_ Service à la personne / **44030** \_ Assistant maternelle

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

**Merci de prendre contact avec notre Référent Handicap à :**

[handicap.atoutsformations@gmail.com](mailto:handicap.atoutsformations@gmail.com)

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

*Possible jusqu'au début de la formation !*

- Réunion Informations Collectives.
- Réalisation d'un test de positionnement avant d'intégrer le parcours de formation afin de déterminer ce qui est acquis en termes de connaissances et compétences et ce qui doit faire l'objet d'un apprentissage.
- Entretien personnalisé afin de déterminer votre projet professionnel.

#### **ATOOTS FORMATIONS**

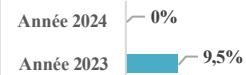
85 RN M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU

N° de SIRET : 881 137 129 00014

NDA : 06 97 32 97 297

Tel : 06 39 25 33 36

Mail : [contact@atoutsformations.com](mailto:contact@atoutsformations.com)

**Indicateurs de performance et d'accomplissement de l'organisme****Satisfaction des stagiaires****Taux de retour à l'emploi****Taux d'abandon**

# Sommaire

<b>QUI SOMMES-NOUS ?</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DU TP ADVF</b>	<b>4</b>
<b>DÉROULEMENT DE LA FORMATION</b>	<b>6</b>
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION DU TP ADVF</b>	<b>7</b>

## QUI SOMMES-NOUS ?

### Nos implantations :



- Situé au centre de Mayotte dans la commune, DZAOUZI-LABATTOIR et à TSINGONI (M'roale)
- Dans un quartier calme et sécurisé.
- Places de parking à proximité.

### Nos infrastructures à votre disposition

- Salles de formation équipées et adaptées.
- Plateaux techniques dédiés à la formation dispensée.
- Salles d'ateliers et d'apprentissage collectives.
- Salle de détente et d'apprentissage en autonomie.
- Salle informatique à disposition des bénéficiaires.



### Notre équipe pédagogique :

- Une responsable pédagogique et coordinatrice.
- Des formateurs et formatrices professionnel(le)s du métier.
- Des conseillers en insertion professionnelle.
- Équipes disponibles pour les apprenants, les entreprises et tous les acteurs de la formation professionnelle sur notre territoire.

## PRÉSENTATION

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consigne.

### I. Missions d'un Assistant De Vie aux Familles

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir après d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il intervient dans le respect des consignes des parentes et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.



L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

## II. Équivalences et passerelles

	<b>CCP1 – Entretenir le linge et le logement d'un particulier</b>	<b>CCP2 – Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien</b>	<b>CCP3 – Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.</b>
<b>CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif.</b>	X		
<b>BEP Carrière Sanitaire et Sociales.</b>	X		
<b>BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne.</b>	X	X	
<b>Mention complémentaire Aide à la Personne.</b>	X	X	
<b>CAP Petite Enfance.</b>	X		X
<b>BEPA Services aux Personnes.</b>	X	X	
<b>CAPA Services aux Personnes et vente en espace rural.</b>	X	X	
<b>DE Auxiliaire de Vie Sociale (arrêté du 4 juin 2007).</b>	X	X	
<b>DE Aide Médico Psychologique.</b>		X	
<b>DE Accompagnant Educatif et Social.</b>	X	X	
<b>DE Assistant Familial</b>	X		X
<b>DE Aide-Soignant</b>		X	
<b>DE Auxiliaire de Puériculture.</b>			X
<b>Titre Assistant de vie dépendance.</b>	X	X	

Pour ne pouvoir présenter que le ou les blocs de compétences manquants, vous devez effectuer votre demande d'équivalence auprès de la DIECCTE de la Réunion en leur adressant la copie du diplôme obtenu et de votre pièce d'identité.

### III. L'emploi s'exerce

- Le plus souvent à temps partiel.
- Horaires en discontinu.
- Plannings variables.
- Durant la journée et parfois la nuit.
- Jours de la semaine ou le weekend.
- Déplacements sur les différents lieux d'intervention ; la possession du permis véhicule est souvent nécessaire.



### IV. Types d'emplois accessibles

- Auxiliaire de vie.
- Assistant de vie.
- Agent à domicile.
- Garde d'enfant à domicile.
- Garde à domicile.



### V. Voies d'accès

Voie d'accès à la certification	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut élève ou d'étudiant.		X
En contrat d'apprentissage.	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation.	X	
Par candidature individuelle.		X
Par expérience	X	

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se compose :

- D'un enseignement théorique de 530 heures.

Blocs de compétences	En centre de formation	En entreprise
Entretenir le logement et le linge d'un particulier.	120 heures	140 heures
Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.	210 heures	
Relayer les parentes dans la prise en charge des enfants à leur domicile.	200 heures	140 heures

- D'une formation pratique (stage en entreprise)

Pour un parcours complet la durée de la formation pratique est de **240 heures**, répartie en **2 stages** d'une durée de 140 heures chacune réparties sur les blocs de compétences 1, 2 et 3.

- SST : La formation Sauveteur Secouriste du Travail (durée 14 heures).



## MODALITÉS D'ÉVALUATION DU TP ADVF

### I. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Les compétences des candidats (CAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaires professionnel, questionnement à partir de production(s).
- D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien final.

Bloc de compétences	Compétences évaluées
CCP1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.</li> <li>• Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier.</li> <li>• Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.</li> <li>• Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.</li> </ul>

Bloc de compétences	Compétences évaluées
CCP2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage.</li> <li>• Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.</li> <li>• Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne.</li> <li>• Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.</li> <li>• Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.</li> </ul>

<b>Bloc de compétences</b>	<b>Compétences évaluées</b>
<b>CCP3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants.</li> <li>● Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants.</li> <li>● Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités.</li> <li>● Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des lever et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.</li> </ul>